

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2007

LOI DE FINANCES POUR 2008 - (n° 189)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 267

présenté par
Mme Batho
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 33**État B****Mission « Sécurité »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale <i>Dont titre 2</i>	0 0	25 000 000 0
Gendarmerie nationale <i>Dont titre 2</i>	0 0	0 0
TOTAUX	0	25 000 000
SOLDE	-25 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer les crédits destinés à verser à certains fonctionnaires les primes individuelles, parfois désignées sous le terme de « primes au mérite », afin que cette somme soit consacrée à la fidélisation des policiers dans les zones difficiles.

La prime au mérite crée sur le terrain beaucoup d'interrogations et entraîne de nombreux effets pervers au sein des services.

En revanche il est urgent de dégager des moyens nouveaux pour fidéliser les fonctionnaires de police dans les circonscriptions situées en zone urbaine sensible. Il convient que la Nation reconnaisse l'engagement et le dévouement des fonctionnaires qui exercent leurs missions dans des conditions particulièrement difficiles.